

Date de convocation	
28 janvier 2019	
<u>Nombre de conseillers :</u>	
En exercice :	10
Présents :	08
Votants :	08

L'an deux mil dix-neuf, le **04 février** à 19 h 00,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
sous la présidence de monsieur Patrick de BRUNIER, Maire.

Étaient présents :

De Brunier Patrick, Desjean Alain, Rolland Claudine,
Chaudrin Émilie, Wuthrich Nicole, Bridier Solange, de Vaumas
Marie, Nonet Claude-Henri,
Absents excusés : Clavaud Olivier, Marie Nicole

Cession de la parcelle AB 199 rue Abault

Par délibération du 05 février 2018, le conseil municipal a déclassé la parcelle AB 199 d'une contenance de 26 ca, rue Abault. Cette parcelle est enclavée entre deux bâtiments dont madame Isabelle MALASSENET, épouse FLUTTE est nue-proprétaire. Celle-ci désire acquérir cette parcelle AB 199.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de lui céder cette parcelle AB 199 d'une contenance de 26 ca au prix de 26 euros. Le frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Le Conseil Municipal charge monsieur le maire de signer tous les actes afférents à cette cession.

Rénovation du mur du cimetière

Comme convenu au cours de la réunion du 03 décembre 2018, le personnel communal a enlevé le crépi du mur du cimetière du côté du chemin d'accès, ainsi que sous le porche.

Le conseil municipal demande un devis à deux entreprises pour le remplacement des tuiles au dessus du mur et la pose d'un crépi neuf, y compris sous le porche.

A l'issue de ces travaux, deux tableaux d'affichage seront fixés sous le porche pour présenter le plan et la liste des concessions.

Fait et délibéré à Osmerly, le 04 février 2019

Patrick de BRUNIER	Alain DESJEAN	Claudine ROLLAND
Olivier CLAVAUD	Emilie CHAUDRIN	Nicole WUTHRICH
Solange BRIDIER	Marie de VAUMAS	Claude-Henri NONET
Nicole MARIE		